

TROC 2000 2021 - REGLEMENT

Afin de vous permettre de vendre en tant que particulier à un autre particulier vos articles de sport d'occasion, SPORT 2000 organise dans son magasin une opération dénommée TROC 2000.

Article 1 : Déroulement du troc

1-1 Vous déposez vos articles de sport d'occasion au magasin du lundi 11 octobre au jeudi 04 novembre 2021.

1-2 SPORT 2000 est libre de refuser les articles qui ne correspondraient pas à nos exigences de sécurité, de qualité ou de prix. Dans un souci de suivi de sécurité, les casques seront systématiquement refusés.

1-3 Le matériel déposé doit être propre et en état de fonctionnement.

1-4 Si tout est conforme (lors de la réception de votre article un expert SPORT 2000 vous accompagnera), vous fixez avec l'expert SPORT 2000 le prix de vente. SPORT 2000 vous propose alors de signer, sous condition de présenter une pièce d'identité officielle, un bon de dépôt rendant celui-ci **irrévocable** jusqu'à la fin de l'opération. Un exemplaire de ce bon de dépôt vous sera remis. Ce dépôt permettra à SPORT 2000 de proposer vos articles à la vente le vendredi 5 et le samedi 6 novembre 2021 de 10h à 18h NON STOP.

1-5 A l'issue de la vente : (munissez vous dans tous les cas de votre pièce d'identité et votre bon de dépôt)

- Votre produit a été vendu lors du TROC 2000, le montant de votre vente vous sera reversé sous forme d'avoir à valoir en magasin. Cet avoir, NON REMBOURSABLE, est valable 24 mois. SPORT 2000 ne prend aucune commission sur les ventes. Vous serez prévenu de la vente par mail et/ou sms.
- Votre produit n'a pas été vendu lors du TROC 2000 : vous devrez alors récupérer impérativement votre matériel du lundi 08 au vendredi 12 novembre 2021. Au delà, vos articles non vendus seront systématiquement détruits sans autre préavis.

A noter : SPORT 2000 ne prend aucun frais de garde en cas de non vente.

Articles 2 : obligations SPORT 2000

2-1 SPORT 2000 ne garantit pas la vente des articles de sport que vous lui confiez dans le cadre du troc. Il s'engage par contre à faire ses meilleurs efforts pour la faciliter.

2-2 SPORT 2000 s'engage à respecter le prix de vente fixé.

2-3 SPORT 2000 prend à sa charge les frais de gardiennage du lundi 11 octobre au vendredi 12 novembre 2021, tous les frais de publicité, les frais d'infrastructure, les frais de personnel.

2-4 SPORT 2000 ne garantit pas les articles achetés lors du SPORT 2000 TROC. Ces articles ne seront ni repris, ni échangés.

Articles 3 : obligations DEPOSANT

3-1 Vous vous engagez à nous confier des articles propres, en parfait état de fonctionnement, exempts de vices ou défauts qui les rendraient dangereux ou impropres à l'usage auquel ils sont destinés.

3-2 **Vous restez responsable de tous les dommages ou pertes dont pourraient être victime votre acheteur** ou toute autre personne du fait des articles vendus par vous lors de l'opération TROC 2000.

3-3 Vous devez justifier le lieu et la date d'achat des articles proposés au TROC 2000.

3-4 Vous vous engagez à nous présenter lors du dépôt de vos articles une pièce d'identité officielle (carte identité, permis, ...) et accepter que vos noms et coordonnées soient donnés à votre acheteur.

3-5 Vous acceptez que tous les **articles invendus non récupérés après le 12 novembre 2021 soient détruits.**